

RAPPORT
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Objet : Budget primitif 2017 – Budget principal Ville

Rapporteur : Pierre BERGERET

Il vous est proposé de vous prononcer sur le budget primitif 2017 de la Ville.

Il s'équilibre pour 2017 à hauteur de **25 873 430 €**, un montant en progression de 2,9 % par rapport au budget primitif 2016. Tandis que les flux de la section de fonctionnement sont en hausse de 2,2 %, **les crédits inscrits à la section d'investissement croissent de plus de 4 %**, traduction budgétaire des projets d'investissement ambitieux portés par la Municipalité.

	DEPENSES	RECETTES	<i>Par rapport au BP 2016</i>
FONCTIONNEMENT	16 120 080 €	16 120 080 €	2,2%
INVESTISSEMENT	9 753 350 €	9 753 350 €	4,1%
TOTAL	25 873 430 €	25 873 430 €	2,9%

Section de fonctionnement : entre nouvelles dépenses contraintes et volonté de répondre aux besoins croissants de la population :

Au budget primitif 2017, dépenses et recettes de la section de fonctionnement se chiffrent à 16 120 080 €. Alors que le budget de fonctionnement restait stable pour la première fois entre 2015 et 2016, il est en progression pour 2017 de 2,2 %.

Les dépenses de fonctionnement

	BP 2016	BP 2017	
Dépenses de fonctionnement	15 775 730 €	16 120 080 €	2,2%
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 526 700 €	2 586 275 €	2,4%
Chapitre 012 - Charges de personnel	6 742 000 €	6 924 350 €	2,7%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	457 000 €	490 000 €	7,2%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 918 500 €	4 120 865 €	5,2%
Chapitre 66 - Charges financières	403 000 €	373 000 €	-7,4%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	8 530 €	5 590 €	-34,5%
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et provisions	620 000 €	620 000 €	0,0%
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	1 100 000 €	1 000 000 €	-9,1%
soit dépenses réelles de fonctionnement	14 055 730 €	14 500 080 €	3,2%
soit dépenses d'ordre de fonctionnement	1 720 000 €	1 620 000 €	-5,8%

Avec la hausse des prélèvements au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et solidarité renouvellement urbain (SRU), les évolutions réglementaires sur les charges de personnel, l'augmentation de la facture énergétique et la progression d'autres charges diverses, **la Ville est dans l'obligation de supporter d'importantes dépenses contraintes supplémentaires par rapport au budget primitif 2016 (+201 K€).**

	BP 2016	BP 2017	
Prélèvement FPIC	200 000 €	210 000 €	5,0%
Prélèvement SRU	257 000 €	280 000 €	8,9%
Charges de personnel (évolutions réglementaires)	6 742 000 €	6 809 420 €	1,0%
Charges d'énergie, eau et carburants	622 000 €	654 000 €	5,1%
Crédits écoles publiques et privées	433 000 €	456 115 €	5,3%
Primes d'assurances	70 000 €	72 700 €	3,9%
Entretien et maintenance du patrimoine communal	226 500 €	264 300 €	16,7%
Maintenance du parc informatique et des logiciels	63 700 €	68 260 €	7,2%

À ces nouvelles dépenses contraintes, **pour répondre aux besoins croissants de la population**, la Ville de Tassin la Demi-Lune envisage de recruter du personnel afin de développer/renforcer :

- L'accueil dans ses crèches, écoles et centres de loisirs ;
- Les commerces du centre-ville ;
- Les services aux personnes âgées ;
- Etc...

Ainsi, les charges de personnel augmentent au total de 2,7% en 2017 pour atteindre 6 924 350 €.

Par ailleurs, la Ville continue de réaliser d'importants efforts de gestion (charges à caractère général). Ceux déjà entrepris depuis le début du mandat (et visibles aux budgets primitifs 2015 et 2016) sont renouvelés sur 2017. La commune poursuit ses efforts, en recherchant d'autres sources. **Les économies réalisées sur certains postes au budget primitif 2017 sont réaffectées notamment au financement de l'entretien et à la maintenance des bâtiments communaux :**

	+	-
Concours divers (Mission Locale et asso d'élus)		3 510 €
Locations mobilières		3 380 €
Entretien des bâtiments	18 300 €	
Entretien mobiliers		5 800 €
Maintenance ST	19 500 €	
Maintenance des photocopieurs et des logiciels	4 560 €	
DSP restauration scolaire		18 000 €
Transports scolaires		3 420 €
Publications mag municipal		10 000 €

Au budget primitif 2017, il est prévu une enveloppe de subventions aux associations égale à 2016 (686 500 €), tandis que la subvention d'équilibre au budget annexe Espace Culturel L'Atrium est en diminution : de 535 000 € à 520 000 €.

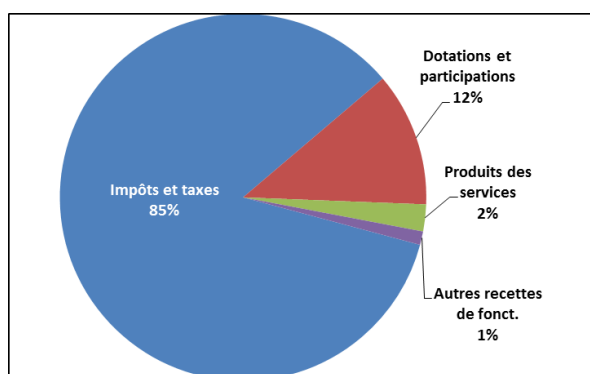
Enfin, grâce à sa gestion active de la dette, la commune réalise **30 000 € d'économies sur les frais financiers**, ces derniers passants de 403 000 € au BP 2016 à 373 000 € au BP 2017.

Les recettes de fonctionnement

Au budget primitif 2017, les recettes de fonctionnement de la commune atteignent 16 120 080 € (+2,2 %).

	BP 2016	BP 2017	
Recettes de fonctionnement	15 775 730 €	16 120 080 €	2,2%
Chapitre 013 - Atténuation de charges	30 000 €	25 000 €	-16,7%
Chapitre 70 - Produits des services	344 400 €	382 530 €	11,1%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	13 107 000 €	13 642 000 €	4,1%
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 184 200 €	1 904 800 €	-12,8%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	105 130 €	1 60 750 €	52,9%
Chapitre 76 - Produits financiers	0 €	0 €	so
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	5 000 €	5 000 €	0,0%

Représentant une part de plus en plus importante dans les recettes de fonctionnement de la commune (85 % en 2017, contre 83 % en 2016 et 80 % en 2015), les produits de la fiscalité (directe et indirecte) constituent de loin la principale source de financement de la section de fonctionnement (13 642 000 € au BP 2017).



La progression de ce chapitre 73 – Impôts et taxes (+4,1 %) est à relativiser. En effet, si le point de comparaison était les bases d'imposition notifiées à la commune en début d'année 2016, ce taux de croissance ne serait en réalité que de 2,4 %.

Le produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières est estimé pour 2017 à 12 030 000 €. Son évolution par rapport aux montants notifiés 2016 (+1,6 %) s'explique par la seule croissance des bases d'imposition (variation physique et variation forfaitaire décidée par l'Etat), les taux d'imposition restant stables conformément aux engagements de la Municipalité.

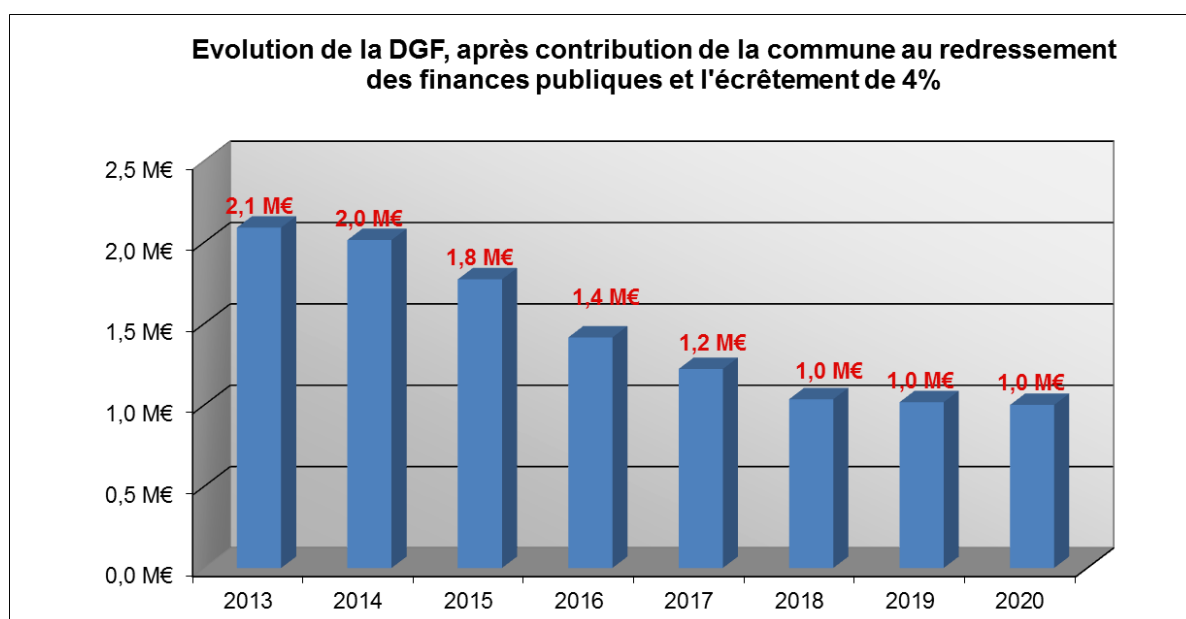
D'autres ressources composent ce chapitre 73 :

- Les droits de mutation à titre onéreux (745 000 €) ;
- La taxe sur l'électricité (390 000 €) ;
- Les concours financiers de la Métropole (315 000 €) ;
- La Taxe locale sur la publicité extérieure (120 000 €) ;
- Le fonds national de garantie individuelle de ressources (42 000 €).

Seconde source de financement de la section de fonctionnement, les différentes dotations et participations perçues par la Ville (chapitre 74) s'établissent pour 2017 à 1 904 800 €. Pour la quatrième année consécutive, ce montant est en très forte

diminution (-12,8 %, après -15,3 % en 2016), résultat de la contribution demandée par l'Etat à la Ville de Tassin la Demi-Lune au titre du redressement des finances publiques.

Cet effort se traduit ainsi une nouvelle fois par la forte baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Elle est estimée pour 2017 à 1 200 000 € (contre 1 450 000 € au BP 2016). Pour rappel, en 2013, la commune percevait au titre de la DGF 2 092 217 €. Par conséquent, depuis ce montant reçu en 2013, la Ville de Tassin la Demi-Lune subit une perte annuelle de ressources de près de 900 000 € soit en cumul environ 2 millions d'euros sur quatre ans (2014-2017) et devrait encore perdre 2 millions d'euros supplémentaires d'ici 2019.



Autres composantes de ce chapitre 74, les compensations fiscales perçues de l'Etat sont également en diminution. Elles passent de 309 500 € à 285 000 €. Viennent enfin les autres dotations et participations (419 800 €), de la CAF principalement dans le cadre du contrat enfance jeunesse.

Face à ces différentes baisses de ressources imposées par l'Etat à la collectivité, l'équipe municipale élue en 2014 continue de se donner comme fil directeur de ne pas augmenter les taux d'imposition et de rechercher tous les gisements d'économies possibles.

Parmi les autres recettes de fonctionnement, on peut noter la hausse des produits de gestion courante (chapitre 75), avec les loyers des bureaux de l'horloge, l'immobilier acquis pour la future école dans le quartier de Victor Hugo et l'augmentation des produits des services (chapitre 70), avec les droits dans les cimetières et les recettes du stationnement.

Face à cette forte contraction de certaines de nos recettes de fonctionnement et alors que la collectivité voit ses dépenses augmenter (charges contraintes supplémentaires, besoins croissants de la population,...), les marges de manœuvre se resserrent, avec comme première conséquence, **une épargne brute prévisionnelle en baisse par rapport**

au budget primitif 2016. Elle s'établit en 2017 à 1 620 000 € (contre 1 720 000 € au BP 2016) :

- Dotations aux amortissements : 620 000 € ;
- Virement à la section d'investissement : 1 000 000 €.

Néanmoins, la Ville fait tous les efforts nécessaires pour que ses soldes d'épargne soient les plus élevés possibles. En 2017, la capacité d'autofinancement dégagée de la section de fonctionnement permettra de couvrir près de 25 % des dépenses prévues à la section d'investissement (hors réserves foncières).

2017 : l'amorce de nombreux projets d'investissement ambitieux pour la commune :

Les dépenses d'investissement

Au budget primitif 2017, les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 9 753 350 € (contre 8 864 645 € en 2016). Elles se décomposent entre :

- Le remboursement de la dette et les dépôts et cautionnement (1 615 150 €) ;
- Les opérations d'ordre internes à la section d'investissement (105 000 €) ;
- Les réserves foncières (3 000 000 €) ;
- Les dépenses d'équipement à proprement parler (5 033 200 €).

	BP 2015	BP 2016	BP 2017
Dépenses d'investissement	7 781 290 €	9 364 795 €	9 753 350 €
dont remboursement d'emprunt	1 200 000 €	1 635 000 €	1 615 000 €
dont OCLT* + dépôts et cautionnements reçus	500 150 €	500 150 €	150 €
dont opérations d'ordre internes à la section d'investissement	105 000 €	105 000 €	105 000 €
dont acquisitions foncières	2 000 000 €	2 980 000 €	3 000 000 €
dont dépenses d'équipement	3 976 140 €	4 144 645 €	5 033 200 €

* Ouverture de crédit à long terme (ligne de trésorerie)

Pour la deuxième année consécutive, **les dépenses d'équipement sont en progression (+21 % en 2017, après +4 % en 2016)**, traduction de la volonté de la municipalité de poursuivre sa politique ambitieuse d'investissement.

Quatre projets d'envergure seront notamment lancés en 2017 :

- L'extension et la rénovation des écoles Prévert et Leclerc ;
- La construction d'un groupe scolaire avenue Victor Hugo ;
- La construction d'un pôle petite enfance à Alai ;
- Les travaux d'aménagement de la Maison des Familles.

Il importe par ailleurs de rappeler que le changement des gradins de l'Espace Culturel L'Atrium et les travaux de couverture de deux terrains de tennis au stade du Sauze seront réalisés en 2017 (crédits à reporter de 2016).

Au seul budget primitif 2017, dans les différents domaines de compétences de la commune, les crédits suivants sont inscrits :

→ **Ecoles :**

- Extension et rénovation des écoles Prévert et Leclerc (750 000 €) ;
- Etude et travaux pour la réalisation d'un nouveau groupe scolaire avenue Victor Hugo (640 000 €) ;
- Divers travaux (130 800 €) ;
- Poursuite du déploiement des tableaux numériques (125 000 €) ;
- Fin des travaux de mise en accessibilité de l'école Berlier Vincent (100 000 €).

→ **Famille, enfance/jeunesse :**

- Réalisation d'un pôle petite enfance à Alaï (1 000 000 €) ;
- Travaux d'aménagement de la Maison des Familles (850 000 €).

→ **Equipements culturels et sportifs :**

- Travaux de rénovation de la médiathèque (100 000 €) ;
- Etudes pour la construction d'un gymnase au bourg (80 000 €) ;
- Travaux dans les stades et gymnases (68 000 €) ;
- Poursuite de la constitution du fond DVD à la médiathèque (30 000 €) ;
- Divers travaux d'entretien à l'Espace Culturel L'Atrium (13 500 €).

→ **Aménagements urbains et travaux sur les autres bâtiments communaux :**

- Divers travaux d'entretien des bâtiments communaux (272 000 €, dont 100 000 € pour des travaux d'économies d'énergie et 75 000 € pour la mise en accessibilité) ;
- Travaux sur l'éclairage public (150 000 €) ;
- Etudes et travaux d'aménagement du parc de l'Atrium (110 000 €) ;
- Nouvelle phase de déploiement de la vidéoprotection (100 000 €) ;
- Travaux dans les cimetières (62 300 €) ;
- Fourniture d'horodateurs pour le nouveau plan de stationnement (55 000 €) ;
- Création d'aires de jeux pour enfants (40 000 €) ;
- Aménagement du quartier d'Alaï (25 000 €) ;
- Mise en place de réseaux wifi dans l'espace public (16 500 €).

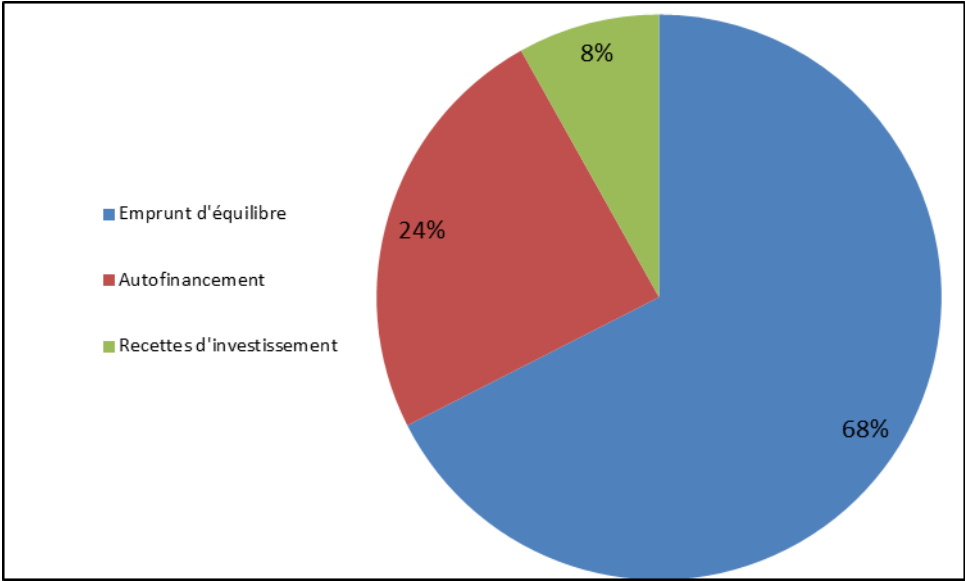
Le financement des dépenses d'investissement

Pour financer ces dépenses d'investissement, la commune peut compter en 2017 sur :

- L'excédent dégagé de la section de fonctionnement (1 000 000 €) ;
- Les dotations aux amortissements (620 000 €) ;
- Les dépôts et cautionnement (150 €) ;
- Les opérations d'ordre internes à la section d'investissement (105 000 €) ;
- Les ressources propres d'investissement – FCTVA et taxe d'aménagement (540 000 €).

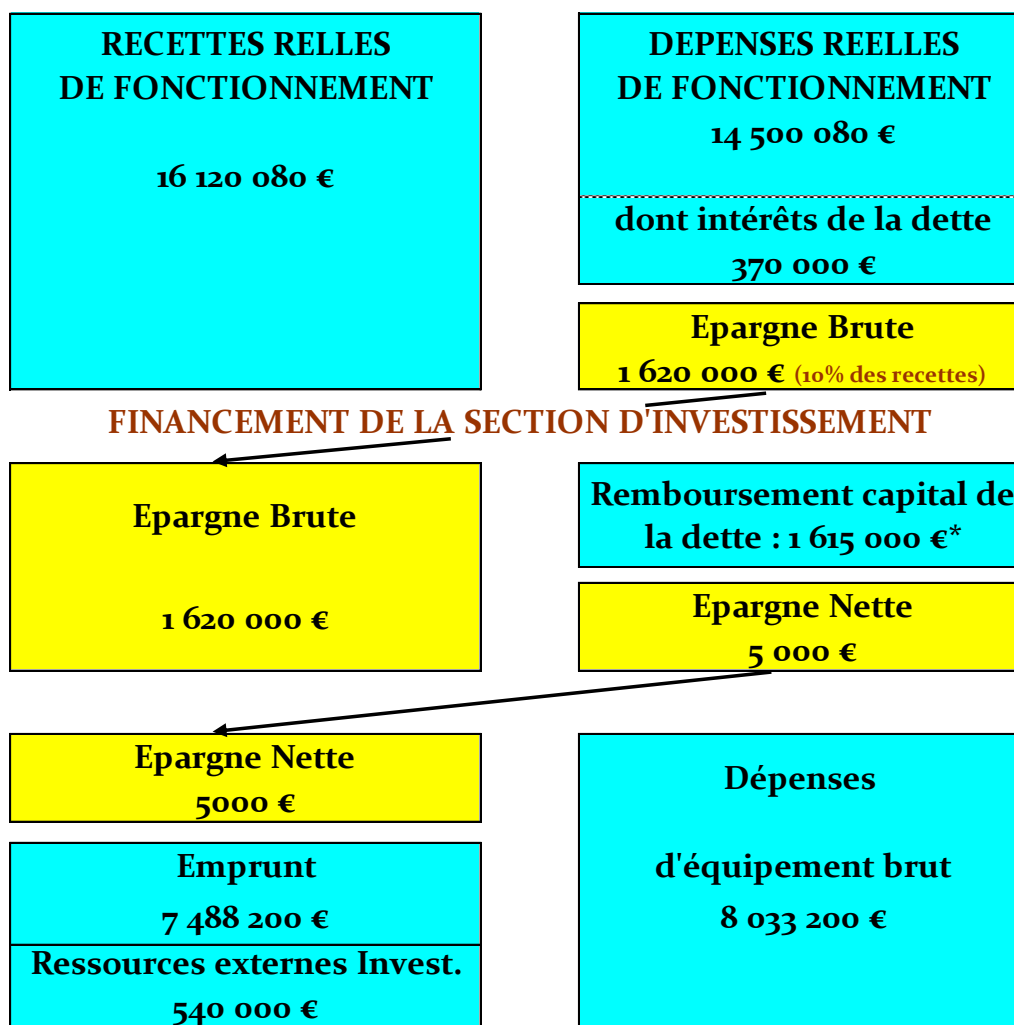
Ainsi, au total, les recettes propres d'investissement de la commune s'établissent au budget primitif 2017 à 2 265 150 €. Le solde du besoin de financement est couvert par un emprunt d'équilibre : 7 488 200 €.

Hors réserves foncières, ce besoin d'emprunt est ramené à 4 488 200 €.



Les soldes intermédiaires de gestion du BP 2017 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT



*Y compris 215 000 € pour le remboursement du préfinancement du FCTVA perçu en 2015

Pour la construction du budget primitif 2017, la Municipalité confirme ses engagements et sa stratégie financière qui consiste, dans un environnement financier de plus en plus contraint, à :

- 1) Ne pas augmenter les taux d'imposition municipaux qui sont de sa seule responsabilité ;
- 2) Réaliser au quotidien des économies de gestion pour se donner les moyens de financer de nouveaux projets et répondre aux besoins croissants de la population ;
- 3) Investir massivement dans tous les domaines de compétences de la commune, tout en veillant à l'endettement de la collectivité.

Ceci exposé, après avis favorable de la commission Ressources réunie le 29 novembre 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget primitif 2017 du budget principal par chapitre et opération (en investissement).

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016

Objet : Budget primitif 2017 – Budget annexe Espace Culturel L’Atrium

Rapporteur : Pierre BERGERET

Il vous est proposé de vous prononcer sur le budget primitif 2017 de l’Espace Culturel L’Atrium. Il s’équilibre à hauteur de 627 643 € (+0,4 % par rapport à l’an passé).

	DEPENSES	RECETTES	<i>Par rapport au BP 2016</i>
FONCTIONNEMENT	585 643 €	585 643 €	0,4%
INVESTISSEMENT	42 000 €	42 000 €	0,0%
TOTAL	627 643 €	627 643 €	0,4%

A noter que le budget annexe de l’Espace Culturel l’Atrium est un budget HT

Pour assurer l’équilibre du budget annexe de l’Espace Culturel L’Atrium, la Ville continue de verser une subvention conséquente (503 631 € HT, soit près de 520 000 € TTC), qui représente 86 % des dépenses réelles inscrites sur ce budget. Elle est toutefois en légère diminution par rapport à 2016.

Une section de fonctionnement qui bénéficie de la dynamique des produits de la billetterie :

Alors que la subvention versée par la Métropole de Lyon est en baisse de 6 % en 2017 et que la Ville anticipe par ailleurs une diminution des ressources tirées des locations de salles avec le départ de l’Université Tout Âge, les recettes propres du budget annexe de l’Espace Culturel L’Atrium sont tout de même en hausse, sous l’effet de la dynamique des produits de la billetterie (+10 000 €).

La présentation de la saison culturelle 2016-2017 laisse en effet présager une **hausse de la fréquentation des spectacles**, se traduisant dans le budget primitif 2017 par des recettes en augmentation.

Au total, les recettes propres (hors subvention versée par la ville) passent ainsi de 72 262 € au BP 2016 à 82 012 € au BP 2017.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère progression (+0,4 %). Tandis que les charges de personnel sont en hausse (+3,5 % - Recrutement d’un agent de catégorie B en remplacement d’un agent de catégorie C, augmentation des cotisations URSSAF de 4 K€ et de la valeur du point d’indice au 1^{er} février 2017), les charges à caractère général évoluent à la baisse (-4,6%). Il s’agit de la seconde année consécutive de baisse de ces charges (-3,4 % en 2016), témoignant de la **volonté de l’équipe municipale de réaliser aussi sur ce budget annexe des économies de gestion.**

Conséquence de la hausse plus importante des recettes de gestion que des dépenses de fonctionnement, **la subvention du budget principal nécessaire à l'équilibre de ce budget annexe est en diminution, passant de 510 878 € HT à 503 631 € HT, soit -1,4 %.**

Les investissements prévus sur 2017 :

Les dépenses d'investissement se chiffrent pour 2017 à 42 000 €. Elles comprennent notamment le renouvellement de divers matériels pour la salle Marivaux (vidéo, son, lumière). A noter que 2017 verra également le changement des gradins de la salle Marivaux, les crédits étant inscrits sur le budget principal 2016 de la Ville (reports sur 2017).

Ces dépenses sont intégralement autofinancées par les dotations aux amortissements (42 000 €).

Ceci exposé, après avis favorable de la commission Ressources réunie le 29 novembre 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet de budget primitif 2017 du budget annexe de l'Espace Culturel L'Atrium (et ses annexes) par chapitre.